

## Cas réel gérant de SARL

Par **amélie**, le **25/08/2007** à **12:21**

Voilà mon problème et c'est un cas réel:

Une SARL en faillite est racheté pour un euro symbolique par MrX. En contrepartie, l'entreprise doit être remise d'aplomb à la fin d'une période de redressement qui se chiffre en années.


MrX propose à son fils de devenir gérant, en lui disant que de toute façon il ne risque rien en terme de responsabilité durant cette période de redressement. Ainsi il n'hésite pas à se faire élire pour rendre service à son père... mais laisse ce dernier, entrepreneur de longue date, gérer effectivement l'affaire.

Je n'ai pas pu lire les statuts de cette entreprise et je n'ai pas pris procédure collective cette année. Alors j'ai un peu de mal à le conseiller...

Moi je trouve ça louche, un gérant est responsable en terme civil, pénal et fiscal et d'autant plus en période de redressement judiciaire!

Mais puisque ce fils ne touche à rien dans l'entreprise, risque -t-il quelque chose si jamais il devait y avoir un problème, si on arrive à démontrer que le véritable gérant (de fait) était son père???

Dois-je conseiller à ce fils, dont apparemment les affaires du père ne sont pas au beau fixe, de lâcher l'affaire???

Merci pour vos réponses!  Image not found or type unknown